



## VISITE INTEMPESTIVE DE LA FUTUR EX DE MON CONJOINT

Par **pupssy**, le **22/06/2012** à **18:38**

Bonsoir,

mon compagnon est actuellement en instance de divorce. La procédure a démarré à l'amiable, mais les choses se gâtent...Madame a décidé de ne plus faire un divorce par consentement mutuel, il faut dire que je la connaissais très bien et qu'elle a très mal pris que son futur ex mari décident de refaire sa vie avec moi (leur séparation était effective depuis une année...).

Elle a quitté le domicile conjugal il y a 6 mois, avec l'accord de mon ami, laissant à ce dernier la jouissance de leur maison commune.

En découvrant que nous étions ensemble, elle m'a menacé à de nombreuses reprises, et est allé jusqu'à rentrer dans le jardin comme une furie en m'insultant et m'ordonnant de sortir de chez elle en disant qu'elle est propriétaire et que tant qu'elle est propriétaire elle ne veut pas me voir dans sa maison.

Elle est l'auteur de plusieurs main-courantes à l'encontre de mon ami, sur des motifs infondés et mensongés (agression, menace,...).

Nous aimerions savoir quels sont nos droits et nos recours.

Merci d'avance

Par **youris**, le **22/06/2012** à **18:52**

bjr,

il faut donc considérer que votre compagnon est toujours marié.

en conséquences les droits et les obligations entre époux demeurent.

tant que la communauté existe, l'épouse de votre compagnon a raison quand elle dit que vous êtes chez elle.

la seule conséquence de ceci, c'est que cela va rendre le divorce encore plus conflictuel et donc la procédure de divorce peut durer plusieurs années.

mais c'est à votre compagnon de prendre les bonnes décisions.

cdt

Par **pupssy**, le **22/06/2012** à **19:23**

Merci de votre réponse,  
suite à une assignation de sa part, ils ont été reçu par le juge qui doit rendre ses conclusions le 2 juillet, dans lesquelles il sera établi que comme cette dernière le demande dans son assignation, elle vivra dans le logement qu'elle occupe aujourd'hui et monsieur aura la jouissance de leur maison. De plus, il leur a bien expliqué qu'à compter de cette date, aucun des deux ne devra se rendre au domicile de l'autre, surtout pour émettre des menaces.

faut il comprendre à votre réponse que je ne pourrai toujours pas m'y rendre, ce n'est pas du tout ce que lui a expliqué son avocate.

merci de votre réponse